Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_18-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
24 avril 2026
Date d'affichage
24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MARTIN Anna, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVILLON Jérôme à M. MOQUET Alban, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. LE BARH Ludovic à M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-05-18 – Comités de pilotage internes - Désignation des délégués

L'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil municipal de constituer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Des comités sont en place dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme et pour l'opération d'aménagement et de requalification urbaine du centre-bourg.

Chaque comité de pilotage est notamment constitué de 5 conseillers municipaux, le maire étant membre de droit.

M. le Maire invite donc l'assemblée à désigner à main levée quatre élus pour participer au COPIL relatif à la révision du PLU et quatre élus pour participer au COPIL pour l'aménagement du centre-bourg. Une souplesse de fonctionnement est proposée : si un élu était absent, il pourrait se faire remplacer par un conseiller municipal de son choix.

Se portent candidats pour le COPIL relatif à la révision du PLU :Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE, Gérard SALOMON, Gwénaël LE GARGASSON, Gaëlle FAVENNEC et Bernard KERRIEN,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_18-DE

Se portent candidats pour le COPIL relatif à l'aménagement du centre-bourg : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE, Gérard SALOMON, Gwénaël LE GARGASSON, Gaëlle FAVENNEC et Bernard KERRIEN,

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant les résultats du vote à main levée,

Article 1er : approuve le recours au vote à main levée et l'organisation proposée ;

Article 2 : désigne Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE, Gérard SALOMON, Gwénaël LE GARGASSON, Gaëlle FAVENNEC et Bernard KERRIEN, au comité de pilotage pour la révision du PLU (23 voix pour) ;

Article 3 : désigne Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE, Gérard SALOMON, Gwénaël LE GARGASSON, Gaëlle FAVENNEC et Bernard KERRIEN, au comité de pilotage d'aménagement et de requalification urbaine du centre-bourg (23 voix pour) ;

Article 4 : autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 05/05/2026

Le Maire,
Alban MOQUET

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT

